



Pour diffusion immédiate

Le 16 juillet 2021

Symbole : AZM.Croissance TSX

Azimut annonce la clôture d'un placement privé par voie de prise ferme de 28,75 millions de dollars

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Longueuil, Québec - **Exploration Azimut Inc.** (« **Azimut** » ou la « **Société** ») (TSXV : **AZM**) a le plaisir d'annoncer qu'elle a clôturé son financement par placement privé par voie de prise ferme (le « **placement** ») précédemment annoncé pour un produit brut total de 28,75 millions \$ approximativement, consistant en 3 463 900 actions ordinaires de la Société qui se qualifient à titre d'« actions accréditatives » (au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de l'article 359.1 de la *Loi sur les impôts* (Québec)) (les « **actions accréditatives** ») au prix de 3,32 \$ par action accréditative et 9 078 472 actions ordinaires (non-accréditatives) de la Société (les « **actions ordinaires** » et, avec les actions accréditatives, les « **actions offertes** ») au prix de 1,90 \$ par action ordinaire (le « **prix d'émission des actions ordinaires** »), incluant l'exercice de l'option des preneurs fermes d'acquérir 1 973 172 actions additionnelles.

Paradigm Capital Inc. a agi à titre de chef de file (le « **chef de file** ») dans le cadre du placement pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes comprenant Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. et Sprott Capital Partners LP (collectivement, avec le chef de file, les « **preneurs fermes** »). En contrepartie des services fournis par les preneurs fermes dans le cadre du placement, les preneurs fermes ont reçu : (a) une commission en espèces représentant 6 % du produit brut total résultant de la vente des actions offertes dans le cadre du placement (réduite à 3 % à l'égard de certains souscripteurs figurant sur la liste du président de la Société); et (b) des options de rémunération non transférables représentant 4 % du nombre total d'actions offertes vendues dans le cadre du placement, chacune pouvant être levée au prix de 1,90 \$ par action jusqu'au 16 janvier 2023.

La Société utilisera un montant égal au produit brut qu'elle recevra de la vente des actions accréditatives, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), afin d'engager des « frais d'exploration au Canada » se qualifiant à titre de « dépenses d'exploration minière déterminées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (les « **dépenses admissibles** ») au plus tard le 31 décembre 2022, et de renoncer à toutes les dépenses admissibles en faveur des souscripteurs d'actions accréditatives en date effective du 31 décembre 2021. De plus, à l'égard des souscripteurs d'actions accréditatives résidents du Québec qui sont des particuliers admissibles en vertu de la *Loi sur les impôts* (Québec), les frais d'exploration au Canada seront également inclus dans le « compte relatif à certains frais d'exploration québécois » au sens de l'article 726.4.10 de la *Loi sur les impôts* (Québec) et dans le « compte relatif à certains frais québécois d'exploration minière de surface ou d'exploration pétrolière ou gazière » au sens de l'article 726.4.17.2 de la *Loi sur les impôts* (Québec). Le produit net résultant de la vente des actions sera utilisé pour les activités d'exploration ainsi que pour le fonds de roulement.

L'investisseur stratégique ayant participé au placement privé de février 2020 a également participé au placement, à la suite duquel il aura une détention pro forma d'approximativement 9,79 %.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de détention statutaire au Canada expirant le 17 novembre 2021. Le placement demeure assujetti à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX.

Les titres ne sont pas et ne seront pas enregistrés vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (le « **US Securities Act** »), ou de toute loi américaine sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement en vertu de

la US Securities Act et de toutes les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou du respect des exigences d'une dispense applicable prévue par celles-ci. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis et il n'y aura aucune vente de titres dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

A propos d'Azimut

Azimut est une société d'exploration minière dont l'activité principale est la génération de projets et le développement du partenariat. Azimut avance activement la découverte aurifère de Patwon sur son projet-phare de Elmer, détenu à 100% par la Société, et situé dans la région de la Baie James.

La Société met en œuvre une méthodologie pionnière exclusive dans l'analyse des mégadonnées géoscientifiques (le système expert **AZtechMine™**) soutenue par un solide savoir-faire en exploration. La Société maintient une discipline financière rigoureuse et a 81,7 millions d'actions émises. L'approche d'Azimut pour contrer le risque de l'exploration est basée sur l'analyse systématique des données régionales et sur de multiples projets actifs simultanément.

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président et chef de la direction

Tel.: (450) 646-3015 – Fax: (450) 646-3045

info@azimut-exploration.com www.azimut-exploration.com

Mise en garde

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs comprennent des estimations et des déclarations qui décrivent les plans, objectifs ou buts futurs de la Société, y compris des mots indiquant que la Société ou sa direction s'attend à ce qu'une condition ou un résultat déclaré se produise. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par des termes tels que « croit », « anticipe », « s'attend à », « estime », « peut », « pourrait », « serait », « sera » ou « planifiera ». Étant donné que les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et traitent d'événements et de conditions futurs, ils impliquent, de par leur nature même, des risques et des incertitudes. Bien que ces énoncés soient basés sur des renseignements actuellement disponibles à la Société, la Société ne fournit aucune assurance à l'effet que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. Les risques, incertitudes et autres facteurs impliqués dans les énoncés prospectifs pourraient faire en sorte que les événements, les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse incluent, sans s'y limiter, les objectifs, les buts ou les plans futurs de la Société, l'utilisation du produit du placement, la renonciation, le traitement fiscal des actions accréditatives et la date de clôture et la réception de l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX pour le placement. Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, l'incapacité de réaliser le placement selon les conditions annoncées, les changements aux marchés boursiers, les changements de taux de change, les fluctuations du prix des marchandises, les coûts d'investissement, d'exploitation et de remise en état qui peuvent varier considérablement des estimations et les autres risques liés à l'industrie de l'exploration et de la mise en valeur minières, et les risques décrits dans les documents publics de la Société déposés sur SEDAR. Bien que la Société estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces renseignements, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune garantie ne peut être donnée à l'effet que de tels événements se produiront dans les délais divulgués. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.